

ACTION URGENTE

DEUX DÉFENSEURS DE L'ENVIRONNEMENT NE RISQUENT PLUS D'ÊTRE EMPRISONNÉS

Syamsul Bahri et Samsir, un père et son fils membres d'une communauté paysanne dans la province de Sumatra-Nord, sont désormais à l'abri du risque d'être emprisonnés. Une cour d'appel provinciale a confirmé la décision d'une juridiction inférieure de les condamner à deux mois de prison avec sursis, ce qui signifie qu'ils ne seront incarcérés que s'ils commettent des infractions pénales au cours de leurs quatre mois de mise à l'épreuve. Inculpés de charges semble-t-il infondées, ces deux hommes ont très probablement été pris pour cibles en raison de leur travail de défense des droits humains relatifs à l'environnement. Ils n'auraient donc jamais dû être condamnés.

AUCUNE ACTION COMPLÉMENTAIRE N'EST REQUISE. UN GRAND MERCI À TOUTES LES PERSONNES QUI ONT ENVOYÉ DES APPELS.

Syamsul Bahri et Samsir ont été arrêtés le 10 février 2021 et ont été désignés en tant que suspects après avoir été accusés de violence. Ces accusations semblaient forgées de toutes pièces et liées à leurs activités visant à préserver l'environnement et à défendre leur accès à la terre.

Bien qu'aucun élément de preuve fiable n'ait été présenté lors du procès, ils ont été déclarés coupables et condamnés le 31 mai à deux mois de prison avec sursis et mise à l'épreuve pendant quatre mois. À la suite d'un recours formé par le Bureau du procureur, qui souhaitait voir les deux hommes emprisonnés, la Haute cour de Medan a confirmé le jugement du tribunal de première instance le 18 août. Syamsul Bahri et Samsir sont donc officiellement libérés du risque d'être emprisonnés s'ils ne commettent aucune infraction pendant leurs quatre mois de mise à l'épreuve.

Grâce à la mobilisation internationale autour de leur cas, le ministère de la Justice et des Droits de l'homme a organisé une réunion entre les autorités locales, des organisations de la société civile et leur communauté paysanne afin de demander des précisions sur les allégations concernant ces deux hommes. Le ministère a également tenté d'obtenir des informations sur de possibles activités illégales dans une plantation d'huile de palme située sur les terres que la communauté a le droit de gérer au titre d'un permis forestier social accordé par le gouvernement. Il a indiqué n'avoir trouvé aucune preuve d'acte délictueux, mais il a tout de même demandé à la police de la province de Sumatra-Nord et au ministère de l'Environnement et des Forêts d'enquêter sur la plantation d'huile de palme contre laquelle la communauté paysanne protestait.

Sumiati Surbakti, directrice de la Fondation Srikandi Lestari et membre de l'équipe d'avocats des deux hommes, a déclaré : « Au nom de Syamsul, Samsir et toute l'équipe, nous remercions énormément Amnesty International de nous avoir soutenus sans relâche. »

Amnesty International continuera de suivre la situation de Syamsul Bahri et de Samsir ainsi que de recueillir des informations sur celle d'autres défenseurs des droits humains liés à l'environnement en Indonésie.

NOMS ET PRONOMS À UTILISER : Syamsul Bahri et Samsir (il/ils)

CECI EST LA QUATRIÈME ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 23/21.

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa21/4351/2021/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

